



| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture | |
| Numéro | 0621266700401-20250410-2025-04-CCAS-REC-DE |
| Date de télétransmission | 16/04/2025 |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 7.1.2 |

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025**

QUESTION N°2025-04

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **15 AVR. 2025**, publication ou
notification le **15 AVR. 2025**

Le Président du CCAS

Benoît ROUSSEL

Le Conseil d'Administration,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Budget prévisionnel adopté le 15 avril 2024,
- Vu** le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable Public,

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

| CCAS 2024 | Fonctionnement | Investissement | Ensemble |
|------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Total Dépenses | 377 432,95 € | 41 082,48 € | 418 515,43 € |
| Total Recettes | 492 418,34 € | 2 914,95 € | 495 333,29 € |
| Résultat de l'exercice | 114 985,39 € | -38 167,53 € | 76 817,86 € |
| Résultat N-1 | -23 039,71 € | 90 731,74 € | 67 692,03 € |
| Résultats cumulés | 91 945,68 € | 52 564,21 € | 144 509,89 € |

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. réuni sous la Vice-Présidence de Madame Christine COURBOT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur ROUSSEL Benoît, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 du C.C.A.S., dont les écritures sont conformes au Compte de Gestion du Comptable Public pour le même exercice.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Votes favorables** 9
- **Votes défavorables** 0
- **Abstentions** 0

Le Secrétaire de Séance,
Jackie GUTTMANN



Fait à Arques,
Le 10 avril 2025.

Le Président du C.C.A.S.,
Benoît ROUSSEL.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 AVRIL 2025



Affiché le 14 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le dix avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Président du C.C.A.S., Maire de la Ville d'Arques, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril 2025 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **10 Présents**
- **1 Absent non excusé**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **0 Absent excusé avec pouvoir**

Jackie GUTTMANN est nommé secrétaire de séance.